

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Orthès (Basses-Pyrénées), lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district d'Orthès (Basses-Pyrénées), lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 234-235;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25405\\_t1\\_0234\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25405_t1_0234_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 3

La société populaire de Prissac, district d'Argenton, département de l'Indre, adresse l'état des dons faits par ses membres et autres citoyens de la commune. Ils consistent en 12 draps, 6 paires de bas, une paire de souliers, 48 chemises, 2 paires de boucles, une paire de boutons, 6 liv. en argent, une pièce d'argent, une nappe, une serviette, une veste, un sabre, 69 liv. 15 s. en assignats, et quatre livres de chanvre. Elle ajoute que ces citoyens ont encore déposé à la municipalité, de la charpie, 49 chemises, 17 draps et 120 livres de chanvre; qui n'ont pas été envoyés au district, parce qu'il reste encore quelques dons à recevoir.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 4

La société populaire de Noyon écrit à la Convention que le jour où elle reçut les bustes de J. J. Rousseau, Voltaire, Châlier, Marat et Lepeletier, fut un jour de fête pour tout le canton; que les commissaires de toutes les parties du district se jurèrent union et fraternité devant ces images chéries des défenseurs et des martyrs de la liberté. Elle félicite la Convention sur le décret qui proclame l'existence de l'Être-suprême; elle exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Noyon, s.d.] (3).

« Citoyens Représentans

A peine régénérée par Dumont dont elle regrette l'absence, la société recut les bustes de Jean Jacques Rousseau, Voltaire, Brutus, Châlier, Marat et Le Pelletier. Ce fût une fête pour tout le Canton. Un cortège nombreux alla les devancer jusques à une demie-lieue. Toute la garnison prit les armes, et des députés de toutes les parties du district se jurèrent union et fraternité devant les images cheries des deffenseurs et des martirs de la Liberté. C'est lorsque les cœurs echauffés par l'amour des vertus dont ces grands hommes donnerent l'exemple à l'Univers, nous renouvellâmes le serment d'être républicains et libres, que nous reçûmes le décret par lequel vous reconnoissez l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Tout dans la nature prouve cette grande vérité. Mais les ennemis de la Révolution ou prechoient l'athéisme ou vouloient nous faire passer pour le suivre. Vous leur avez imposé silence, et les peuples fanatisés reconnoissent l'erreur où les plongeioient les agens des despotes. Nous nous rejouissions de cette victoire de la verité sur le mensonge, éniivrés des succès de nos armées, nous regardions déjà nos ennemis

(1) P.V., XL, 238. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1405; J. univ., n° 1686.

(2) P.V., XL, 239. B<sup>in</sup>, 11 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 309, pl. 1205, p. 11.

comme anéantis, et la Liberté établie sur les débris fumans de tous les trônes. Un nouveau crime nous frappe d'étonnement et de rage. Les monstres battus par tout, ont recours à l'assassinat, il est digne de leur cœur féroce. Ils croient anéantir la Liberté en frapant ses plus fidels deffenseurs! C'est l'heure de leur mort qu'ils viennent de sonner. Chacun de leurs crimes redouble nôtre courage. Les laches...! Ils ont pû croire que tant qu'il existeroit un français il reconnoitroit d'autre souverain que la Loi...! Qu'ils se détrompent; D'un bout de la France à l'autre, nous avons tous juré de rendre l'Univers à la Liberté, à la vertu. Nous ne poseront les armes que lorsque ce projet sera accompli. Périssent 1.000 fois plutôt que de fausser ce serment

Vive la République, vive la Montagne! ».

[2 signatures illisibles].

## 5

La société populaire de Compiègne (1) annonce à la Convention que depuis 3 mois elle a armé et équipé 3 cavaliers jacobins.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Compiègne, 3 mess. II] (3).

« Citoyens Representans

Nous vous annonçons que depuis 3 mois, nous avons monté, armé, équipé complètement 3 cavaliers Jacobins, que tous 3 sont à l'armée du Nord, que deja un d'entre'eux s'est mesuré avec les bêtes féroces lachées contre nous par les monstres couronnés; que dans le recit qu'il nous fait de l'action, il se plaint amerement du trop peu de durée qu'a eu ce combat. Nous esperons que les 2 autres aussi braves, aussi patriotes que le 1<sup>er</sup>, feront aussi bon usage du glaive vengeur, que nous leur avons remis en mains. Toutes les communes du district nous ont aidé de leurs efforts, électrisées par nos commissaires republicains. Elles se pretent à tous les efforts qu'exige le triomphe de la liberté. Nous ne vous demandons pas, citoyens representans, ni mention honorable ni insertion de cet acte de devouement au bulletin. Nous ne quêtions point d'eloges; la recompense du republicain est dans son cœur. Nous n'en solliciterons jamais d'autre. Servir la Patrie de toutes nos forces, contribuer a ses succès même au prix de notre sang, c'est notre unique but c'est notre seule ambition. S. et F. ».

VALANSART, SULLIER, BRULÉES (présid.), BERTRAND, BLIER [et 3 signatures illisibles].

## 6

L'agent national du district d'Orthès, département des Basses-Pyrénées, annonce que les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès : un bien estimé 200 liv., a été vendu

(1) Oise.

(2) P.V., XL, 239. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Fr., n° 642; J. Sablier, n° 1405; J. univ., n° 1686.

(3) C 309, pl. 1205, p. 12.

1200 liv.; un autre, estimé 1,200 liv., a été vendu 4,065 liv. « Si nous ne pouvons pas, disent ces sans-culottes, nous venger corps à corps de ces monstres, nous aurons la satisfaction de posséder leurs biens; ils sont nos ennemis, ayons leurs dépouilles ».

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 7

La société populaire de Romilly-Voltaire (2) offre à la Convention sa reconnaissance. « Vous mettez, dit-elle, à l'ordre du jour la vertu, la justice, la probité et les mœurs; vous formez des vertus pour la postérité, comme pour vos contemporains ».

Plus de 600 citoyens sont occupés à préparer le charbon pour faire la poudre; ils en fournissent 25 mille livres par décade. Ils ont fourni, l'année dernière, 35 mille quintaux de foin aux armées de la République; ils espèrent en fournir 10 mille quintaux de plus celle-ci.

L'énergie et les ressources s'accroissent de jour en jour. Elle vient de faire une collecte qui a produit 101 paires de bas en coton de couleur, 3 paires de souliers, 48 chemises, une paire de guêtres noires, un drap, 3 paquets de charpie, et 150 liv. en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (3).

## 8

La municipalité et la société populaire de Patay (4), district d'Orléans, félicitent la Convention d'avoir déjoué et puni les conspirateurs, d'avoir mis les vertus à l'ordre du jour, d'avoir proclamé l'existence de l'Être-suprême. Elles ont obéi à toutes les réquisitions. Elles invitent la Convention à rester à son poste, et la prient de leur accorder la ci-devant église pour être convertie en temple de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (5).

## 9

La société populaire de Pont-de-Vaux (6) annonce qu'elle a armé et équipé un cavalier qui est à son poste. Elle surveillera sans relâche les intrigans, les agitateurs, et volera par-tout où l'appelleront les besoins de la Patrie.

(1) P.V., XL, 239. B<sup>in</sup>, 12 mess.; M.U.; XLI, 170; J. Sablier, n° 1405.

(2) Aube.

(3) P.V., XL, 240. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>); Ann. R.F., n° 210; M.U., XLI, 171; J. Fr., n° 642; J. Sablier, n° 1405.

(4) Loiret.

(5) P.V., XL, 240. B<sup>in</sup>, 12 mess. et 16 mess. (suppl<sup>t</sup>). Mentionné par J. univ., n° 1686.

(6) Ain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pont-de-Vaux, 4 prair. II] (2).

« Des hommes qui ne respirent que la liberté; des hommes qui veulent la conserver au prix de tout ce qu'ils ont de plus cher, viennent vous apprendre que, jaloux de coopérer à la destruction des hordes étrangères qui projettent l'envahissement du territoire français, ils ont formé l'équipement et l'armement d'un cavalier qu'ils ont fait partir pour aller se réunir aux intrépides défenseurs de la patrie. Ce guerrier est arrivé à son poste et brûle déjà du désir de se trouver aux prises avec l'ennemi ».

Représentans, la société populaire de Pont de Vaux sent qu'elle ne vous donne qu'une faible preuve de son attachement à la cause de la liberté; mais si elle ne peut suivre les mouvemens de son zèle avec autant d'efficacité qu'elle se connaît de courage, elle n'emploiera pas moins toutes ses forces et toute son énergie à l'affermissement de la République dans la partie qu'elle habite.

Vous pouvez compter sur notre surveillance; et s'il arrivait que de laches intrigans voulussent sourdement agiter le flambeau de la discorde autour de nous, nous saurons déjouer leurs infâmes complots. Mais fallut il encore des mesures d'un autre genre: parlés, représentans, ordonnés! à votre voix nous leverons tous! et en quelque lieu que la patrie sollicite notre secours, nous volerons à sa défense. Quelque peine que nous endurons! le sacrifice même de notre vie fut il nécessaire! nous le ferons avec joye, si en mourant, nous pouvons assurer le triomphe de la liberté et de l'égalité ».

BOUCHARDET, DUBOST, DUHAMEL, BONNAUD [et 3 signatures illisibles].

## 10

La société populaire de Bouzonville (3) annonce que le représentant du peuple Mallarmé, en portant le dernier coup au fanatisme et à la malveillance, a écrasé une cabale infernale, qui depuis long-temps avoit réduit à la nullité les membres de cette société; qu'en chassant de son sein un individu immoral, il a rendu le calme et la tranquillité à cette commune; que toutes les autorités y sont régénérées. Elle invite la Convention à rester à son poste et renvoie un extrait du registre de ses délibérations, portant que 4 de ses membres, que l'intrigue avoit fait chasser de son sein, ont été réintégrés dans leurs places, qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de sûreté générale (4).

(1) P.V., XL, 240. B<sup>in</sup>, 16 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. univ., n° 1686; J. Sablier, n° 1405 (pour cette gazette: Montevaux, Rhin).

(2) C 309, pl. 1205, p. 13.

(3) Moselle.

(4) P.V., XL, 240. B<sup>in</sup>, 11 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1405 (Mouville, au lieu de Bouzonville).